

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Cette inscription vous engage contractuellement

Identité : Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

NPA/Lieu : _____

Tél. privé : _____

Tél. mobile : _____

E-Mail : _____

Date de naissance : _____

Début de cours : AVRIL SEPTEMBRE

Activité professionnelle/associative actuelle

Organisme : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

NPA/Lieu : _____

Tél. : _____

E-Mail : _____

Formation initiale : _____

Paiement

- par le participant
 par l'employeur (timbre, date et signature)

Je confirme mon inscription ferme et m'engage à payer le cours de la manière suivante :

Formation en GESTION ASSOCIATIVE 370° 7 mois – tout compris	<input checked="" type="checkbox"/> CHF 4'800.- <input type="checkbox"/> Je confirme avoir la majorité
---	---

Je réglerai les frais de formation à réception de la confirmation d'inscription et au plus tard 10 jours avant le début des cours.	Je souhaite un paiement fractionné par acomptes : <input type="checkbox"/> 2x (majoration de 200.-)
--	--

Nos prix sont « tout compris » (supports de cours, livres, révision, campus, accompagnement, etc.). Les montants dus pour la formation sont à régler à réception de la confirmation d'inscription. En cas de paiement échelonné, les acomptes sont payables tous les deux mois.

En cas de retrait de l'inscription moins de quatre semaines avant le début du cours, ou si le/la participant/e arrête sa formation une fois celle-ci débutée, l'ensemble des frais de cours reste dû. Pour des cas de forces majeures, un changement de cursus (report de session à l'année suivante) reste possible moyennant une participation aux frais.

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement d'examen.

Lieu, date : _____ Signature : _____

Veuillez retourner cette formule d'inscription à : FMP Formation, Avenue de Florimont 1, 1006 Lausanne
 Fax 021 800 55 54 – info@fmpformation.com

Conditions générales – Formation à distance

Conditions d'admission

Pour les personnes désireuses de se présenter à un examen officiel, les éventuels règlements ou directives d'examens prévalent. Le participant confirme en avoir pris préalablement connaissance. Particulièrement les points traitant des prérequis, des formations préalables et de l'expérience professionnelle. Le participant reconnaît le copyright des supports de cours et de l'ensemble des documents. Toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de FMP Formation.

Inscription

Bien que peu tributaires d'un nombre d'inscriptions, les présentiels nécessitent néanmoins un nombre de participants minimum. FMP Formation se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants. Selon les nécessités, les disponibilités et sur demande d'un participant, une journée de présentiel peut également être remplacée par un coaching individuel.

Coûts

La finance du cours comprend le matériel, les supports de cours, l'accès et l'utilisation du matériel pédagogique du site Internet et la participation aux séances présentiels. Les finances d'inscription doivent être payées 15 jours avant l'échéance fixée (début de cours ou de module). Pour les participants ne disposant pas d'une adresse en Suisse, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour couvrir les coûts d'expédition des supports de cours.

En cas d'échec final, il est offert au participant de suivre une deuxième fois l'entier de la formation, pour une participation symbolique aux frais de CHF 500.-. Pour bénéficier de cette « garantie de réussite », le participant doit avoir suivi à satisfaction sa formation, participé à au moins 75% des séances présentiels et fourni tous les travaux demandés.

Une éventuelle taxe d'inscription aux examens ou au diplôme n'est pas comprise dans la finance du cours indiqué. Cette taxe d'inscription doit être réglée par le/la candidat(e) au minimum 4 semaines avant l'inscription de sa candidature, lorsque celle-ci est assurée par FMP Formation ou au plus tard, lors de son inscription directe auprès de l'organe compétent. Les taxes d'examen doivent être versées dans leur intégralité avant celui-ci. Elles restent dues selon le règlement d'examen.

Désistement

Les annulations doivent parvenir par écrit en indiquant les raisons. En cas de retrait de l'inscription plus d'un mois avant le début du cours, une taxe de CHF 300.- est perçue pour les frais de traitement. Si l'annulation a lieu moins de quatre semaines avant le début du cours, l'ensemble des frais de cours reste dû. Si le/la participant/e arrête le cours de formation, l'ensemble des frais de cours doit être versé, mais sa participation peut être reportée à la prochaine session. En cas de changement de cursus (report de session), une participation aux frais administratifs de CHF 500.- est perçue.

Si la personne qui annule le cours trouve un/e participant/e pour la remplacer, seule la taxe de CHF 500.- est perçue.

Reconnaissance

Une attestation est délivrée à toute personne ayant fourni au moins 80% des travaux demandés. Un certificat FMP Formation/Booster Bridge est délivré à toute personne ayant suivi au moins 75% des séances présentiels, fourni 80% des travaux demandés avec une évaluation minimum moyenne « suffisante » à « bonne », ou ayant suivi uniquement la formation à distance, fourni 100% des travaux demandés avec une évaluation minimum moyenne « bonne » à « très bonne ». Un diplôme FMP Formation/Booster Bridge est délivré à toute personne ayant suivi au moins 75% des présentiels, fourni 80% des travaux avec une évaluation minimum moyenne « suffisante » à « bonne » et réussi l'examen.

Locaux

Les différents lieux de cours seront précisés en cours de formation, en fonction des participants, et sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits présents. Si le nombre est insuffisant, un coaching individuel ou de petits groupes sera proposé. Une journée présentielle correspond à 8 périodes (6h) de formation. FMP Formation n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participant(e)s dans les locaux des cours. Les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et équipements confiés. FMP Formation ne couvre pas les participants en matière d'accidents.

Le programme des cours, les lieux, prix des écolages et les conditions générales peuvent être modifiés en tout temps.